

Appel à projets

Notice explicative

1. LA FONDATION ET LES OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	2
◆ LA FONDATION DES EXPERTS-COMPTABLES	2
2. CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'APPEL A PROJET	2
3. MODALITES DE SOUMISSION	3
◆ DOSSIER DE CANDIDATURE	3
4. PROCESSUS DE SELECTION	4
◆ ÉTAPES DE SELECTION	4
◆ ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE SELECTION	4
◆ CRITERES DE SELECTION	4
5. FINANCEMENT ET SUIVI	4
◆ MONTANT DU FINANCEMENT	4
◆ MODALITES DE FINANCEMENT	5
◆ SUIVI ET EVALUATION	5
6. COMMUNICATION ET VISIBILITE	5
◆ ENGAGEMENT DE VISIBILITE	5
◆ PROMOTION DES PROJETS	5
7. CONTACTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	5
◆ CONTACT	5
◆ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	5

1. La Fondation et les objectifs de l'appel à projets

◆ La Fondation des experts-comptables

La Fondation des experts-comptables est en parfaite adéquation avec les devoirs de notre profession envers la société. En tant qu'institution nationale placée sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, et en tant que profession titulaire d'une prérogative d'exercice, s'engager pour l'intérêt général est une composante dominante de notre ADN.

L'objectif de la Fondation est de fédérer les 22 000 experts-comptables autour d'actions sociétales à impact positif.

Nous souhaitons contribuer à la réalisation, au soutien et à la promotion de projets d'intérêt général sur trois sujets qui sont essentiels :

- **La santé**
- **L'environnement**
- **L'insertion sociale**

Par ailleurs, la Fondation a à cœur de favoriser l'inclusion sociétale en mettant l'accent sur l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité par l'octroi de bourses d'étude aux métiers comptables.

La fiche de présentation doit permettre de :

- décrire le contexte général de votre mission et de votre projet (problématiques identifiées, besoins à combler, opportunités à saisir, objectifs généraux)
- expliquer en quoi votre projet correspond aux missions et valeurs de la Fondation des experts-comptables

2. Critères d'éligibilité de l'appel à projet

Votre organisme doit être éligible au mécénat (article 200 et 238 Bis du Code général des impôts) et avoir deux ans d'existence.

La fiche de présentation doit indiquer :

- la couverture géographique de votre projet (locale, départementale, nationale)
- la taille de votre projet
- son impact social et/ou environnemental
- la durée minimale et maximale de votre projet
- moyen de communication mis en œuvre
- % attendu par rapport aux ressources totales souhaitées du projet

3. Modalités de soumission

◆ Dossier de candidature

- Liste des documents à nous fournir
 - Statuts
 - Identité Juridique *¹
 - ✓ Dernière parution au JO ou décret de création
 - ✓ Copie de la carte d'identité ou passeport valide du président de l'association
 - Liste des membres du Conseil d'administration/AG
 - Rapport d'activité de l'année N-1
 - Comptes de résultat et bilan de l'année N-1
 - 3 derniers PV
 - Coordonnées bancaires (RIB/IBAN émis par une banque obligatoirement)
- Communication de votre dossier de candidature
 - Les documents doivent être envoyés sous format PDF
 - Une vidéo de présentation de votre projet doit être également communiquée (durée maximale : 5 minutes), exposant notamment les objectifs, les enjeux, l'originalité et l'impact attendu de votre initiative

à l'adresse e-mail suivante : fondation@experts-comptables.org

○ Les dates clés 2025

Réunions Comex 2025	Clôture des candidatures
Lundi 27 mars 2025	Jeudi 27 février 2025
Vendredi 23 mai 2025	Lundi 23 juin 2025
Vendredi 29 août 2025	Mardi 30 septembre 2025
Vendredi 14 novembre 2025	Mardi 16 décembre 2025

¹ Pour une association : copie de la dernière parution au Journal Officiel
Pour une fondation : copie de la dernière parution au Journal Officiel ou Décret de création

Pour une personne physique : Copie d'une carte d'identité ou d'un passeport valide
Pour un établissement public, ne rien transmettre

4. Processus de sélection

◆ Étapes de sélection

Une présélection sera réalisée. Les dossiers incomplets ne pourront être examinés.

Une audition, si besoin, sera demandée par le comité de sélection composé des membres du Comex de la Fondation.

Une délibération finale sera faite lors d'un Comex, suivie d'une communication des résultats aux porteurs de projets retenus.

◆ Rôle et composition du comité de sélection

- Damien Charrier, Président, Président de l'Ordre des experts-comptables
- Joseph Zorogniotti, Délégué général, Président d'honneur de l'Ordre des experts-comptables
- Franck Nibeaudo, Président du CROEC de Normandie
- Méлина Bouye, élue Nouvelle Aquitaine
- Elodie Cassart, élue Paris
- Florence Bénichoux, Experte santé et Fondatrice de Better Human
- Sophie Thiéry, Experte RSE et insertion professionnelle
- Nicolas Thyebaut, Expert environnement et Fondateur de Nomads Surfing

◆ Critères de sélection

Pour comprendre les modalités de sélection des projets, nous portons à votre connaissance les critères sur lesquels nous nous appuyons :

- La grille de critères (**annexe 1**)

5. Financement et suivi

◆ Montant du financement

Le dossier de présentation vous permet d'indiquer :

- le montant total de l'enveloppe budgétaire demandée
- le Montant maximal et minimal par projet
- le % attendu par rapport aux ressources totales souhaitées
- les aides et/ou subventions demandées
- le montant des aides à ce jour reçues
- les cofinancements éventuels du projet

◆ Modalités de financement

La subvention accordée par la Fondation des experts-comptables est versée en une fois après vérification par la Fondation de France des documents fournis.

◆ Suivi et évaluation

Le porteur de projet s'engage à communiquer à la Fondation un bilan d'utilisation et les indicateurs de performance attendus (**KPI**) lors de la réalisation du projet.

6. Communication et visibilité

◆ Engagement de visibilité

La Fondation des experts-comptables souhaite être mentionnée sur tous les documents de présentation de l'action soutenue et tient, si besoin, un logo à disposition, téléchargeable grâce au lien suivant ([logo FDEC](#)). La Fondation souhaite que l'Association fasse figurer le logo de la Fondation sur son site Internet, accompagné de la mention « Partenaire de l'Association ».

L'Association autorise la Fondation à citer son nom, utiliser son logo et communiquer par tous moyens sur le soutien financier apporté par la Fondation à l'Association, notamment via les supports de communication internes et externes de la Fondation, à l'exclusion de toute utilisation commerciale. A cette fin, l'Association s'engage à fournir à la Fondation les documents (textes, photos, vidéos, etc...), libres de droits, utiles à cette communication.

◆ Promotion des projets

La Fondation des experts-comptables s'engage à communiquer sur tous ses supports de diffusion le partenariat réalisé avec le porteur de projet sélectionné (site web de la fondation, réseaux sociaux, événements de présentation), et propose d'offrir au lauréat l'enregistrement d'une vidéo .

7. Contacts et informations complémentaires

◆ Contact

fondation@experts-comptables.org

◆ Informations complémentaires

- Quelques exemples de projets soutenus

✓ Insertion sociale

Partenariat avec le Secours Populaire pour lutter contre la précarité étudiante
<https://www.secourspopulaire.fr>





Make it Easy, soutenir et encourager les étudiants en BAC+2 dans la filière audit/expertise comptable.

<https://www.make-it-easy-for-us.fr>



✓ **Santé**

Partenariat avec Odyssea pour financer la recherche contre le cancer du sein

<https://odyssea.info>



✓ **Environnement**

Plantons pour l'Avenir, relancer le reboisement de la forêt française

<https://www.plantonspurlavenir.fr>

